

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le douze avril à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 05 avril 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Martine DZIERWA arrivée à 18h55 (en attendant procuration à F. DURANEL), Mickaël DELEU (procuration à P. CONSTANCE), Sylvie MICHEL, Bruno PIECKOWIAK (procuration à I. WILLEMAND), Bernadette SASIELA (procuration à K. VANDENBUSSCHE), Marie PLACE (procuration à R. NOYELLE), Frédéric HALLEZ (P. DUCATEL) et Alain LEROY.

Objet : 2022-04/2 Budget  
primitif 2022 - Affectation du  
résultat 2021

Madame Pierrette DUCATEL est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir les dépenses d'investissement prévues au budget prévisionnel 2022.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 25 voix pour et 2 abstentions.

Décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 comme suit :

- Au compte 1068 → 468 482,03 €
- Au compte 002 → 637 067,00 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



REÇU LE 15 AVR. 2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGCT)

Le 13 avril 2022

Le Maire,  
J. DAGBERT

